

Donnez le droit d'asile à ceux qui refusent de se laisser enrôler pour la guerre en Ukraine ou en Russie !

L'UNION DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE

condamne la guerre que mène la Russie en Ukraine. C'est une claire violation du droit international. Nous sommes préoccupés d'apprendre par diverses sources que la Russie n'emploie pas seulement des soldats professionnels, mais intime également aux simples recrues de participer aux attaques.

Il y a, en Russie, de nombreux obstacles à l'exercice du droit à l'objection de conscience et nombreux sont ceux envoyés dans cette guerre d'agression, qui s'y trouvent probablement contre leur gré. Leur refus du service militaire et leur opposition à l'appel les expose à des persécutions et des sanctions sévères.

L'Union des Objecteurs de Conscience demande à la Finlande de laisser passer par son territoire tout objecteur de conscience et déserteur de l'armée, mis en danger par son refus de participer à la guerre en Ukraine et de lui accorder la protection internationale. Ceci serait une façon concrète et humaine de soutenir les citoyens russes s'opposant à la politique belliciste de leur pays et de perturber l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Naturellement, les Ukrainiens fuyant la guerre doivent également pouvoir bénéficier d'une protection et du droit d'asile à l'étranger.

Le ministère ukrainien de la défense a d'ores et déjà promis amnistie entière et compensation financière à tout soldat russe déposant les armes et se rendant. L'Union des Objecteurs de Conscience soutient cette initiative en demandant à l'Ukraine de tenir ses promesses et d'offrir l'occasion de se rendre en toute sécurité. Nous faisons appel à l'Ukraine pour maintenir et appliquer pleinement le droit à l'objection de conscience, garanti par les traités internationaux des Droits Humains.

Bureau européen de l'objection de conscience (BEOC),

35, rue Van Elewyck, 1050 Bruxelles
www.ebco-beoc.org

N.B. : plusieurs réseaux libertaires et associations pacifistes de Russie (Mères de soldats, Maison de la paix et de la non-violence, Fédération internationale pour la paix et la conciliation - Groupe de Moscou, Memorial, etc.) ont signalé que plus de 13 000 pacifistes ont déjà été arrêtés en Russie, au motif qu'ils auraient « *discrédité l'armée* ».

En France aussi, insoumis, déserteurs et réfractaires peuvent être inculpés « *d'atteinte au moral des troupes* », dès que le président de la République aura décrété la mobilisation générale ; militarisation de toute la population, d'un simple coup de clairon, comme prévu dans les ordonnances de 1959, toujours en vigueur.